



AVIS PUBLIC aux personnes intéressées
par les projets de règlements relatif au plan d'urbanisme (131-12), aux
conditions de délivrance des permis de construction (133-3), au zonage
(134-48) et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (137-3)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PRENEZ AVIS QUE le conseil a adopté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, les projets de règlements mentionnés ci-dessous et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 14 janvier 2019 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette assemblée publique, les projets seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

L'objet de ces règlements vise précisément à assurer la concordance au 16^e règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle notamment :

- En agrandissant les limites nord-ouest du périmètre urbain de Mont-Laurier afin d'y inclure le lot 4 397 886 au cadastre officiel du Québec, exclu de la zone agricole;
- En créant une nouvelle affectation du sol « entrée urbaine » pour ce secteur;
- En prévoyant les activités commerciales compatibles avec cette nouvelle affectation du sol « entrée urbaine » et la création par le fait même d'une nouvelle zone CP-830;
- En prévoyant des objectifs et des critères d'évaluation d'implantation et intégration architecturale pour ce secteur relativement à la foresterie urbaine, l'affichage municipal et l'entreposage extérieur;

Règlement numéro 131-12 : modifiant le règlement 131 relatif au plan d'urbanisme afin de créer une nouvelle affectation « entrée urbaine » à la limite nord-ouest du périmètre urbain sur la Route 117 et y prévoir les activités compatibles;

Projet de règlement 133-3 modifiant le règlement 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Ville afin d'y ajouter la nouvelle zone créée « CP-830 »;

Projet de règlement 134-48 modifiant le règlement 134 relatif au zonage de la Ville afin de créer une nouvelle zone commerciale périphérique « CP-830 » à même les zones A-736 et CP-300, et d'y définir les usages autorisés et les normes;

Projet de règlement 137-3 modifiant le règlement 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à l'effet de prévoir des objectifs et des critères d'évaluation pour un nouveau secteur d'entrée de la Ville sur le boulevard Des Ruisseaux relativement à la foresterie urbaine, la signalisation municipale d'accueil et l'entreposage extérieur.

Les zones visées sont :

A-736 : située au sud du boulevard Des Ruisseaux, entre le périmètre urbain de Mont-Laurier et le secteur St-Jean-sur-le-Lac. Elle inclut des terres agricoles situées entre le chemin du 5^e-Rang Sud et St-Jean-sur-le-Lac, représentant principalement la propriété de la ferme La Rose des Vents.

CP-300 : située le long du boulevard Des Ruisseaux, à l'ouest du périmètre urbain de Mont-Laurier. Elle est de forme irrégulière, délimitée à l'est par une portion du terrain de la Coopérative Forestière des Hautes-Laurentides et de la Terrasse du Jardin, au sud-ouest par le chemin du 5^e-Rang Nord et au nord-ouest par le 726, boulevard Des Ruisseaux. Elle comprend, des propriétés situées le long du boulevard Des Ruisseaux, du chemin du 5^e-Rang Nord, de la rue de la Licorne ainsi que de la Terrasse du Jardin.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau de la greffière, situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 26 décembre 2018
Stéphanie Lelièvre, greffière